Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-165b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES TRANSITIONS

Contrat régional de solidarité territoriale 2025-2028 : proposition financière

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°CC2025-165 b

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	8
Votants	71
Secrétaire de séance : Philippe POMMEREAU	

L'an 2025, le 29 septembre à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni à MEZIERES EN DROUAIS, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Robert VIGNIKIN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Madame Chantal DESEYNE (Dreux), Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Monsieur Sébastien LEROUX (Dreux) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Marc AVENARD (LURAY)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-165b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publié le : 15/10/2025

; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; Monsieur Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets), M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;M. Pascal ROSSION (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ;M. Christian ALBERT (SAULNIERES) M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) donne pouvoir à M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS); Monsieur Pierre-Frédéric BILLET(Dreux) donne pouvoir à M. Talal Abdelkader (Dreux) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-165b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Il a été exposé,

Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) constituent depuis plusieurs années le principal outil financier de la Région Centre-Val de Loire. Grâce à eux, cette dernière accompagne l'aménagement du territoire en subventionnant les projets qui s'inscrivent dans ses priorités politiques.

La Région a adopté en fin d'année 2022 un nouveau cadre d'intervention dans lequel les nouveaux CRST doivent s'inscrire.
Le CRST 2018-2024 de l'Agglo du Pays de Dreux a pris fin en octobre 2024, et c'est sur la base de ce nouveau cadre d'intervention qu'a été élaboré le nouveau CRST 2025-2028.

Si une convention Région-Territoire d'une durée de 6 ans est adoptée au préalable, la durée des nouveaux CRST a été réduite à 3 ans (contre 6 ans auparavant). Ce sont donc deux CRST de trois ans qui seront ainsi adoptés, chapeautés par la Convention Région Territoire. Le montant de subventions sur 6 ans sera de 15,4M € (inchangé par rapport à la période 2018-2024), divisé à parts égales entre les deux CRST de 3 ans, soit 7,7M € par CRST.

La Région a souhaité renforcer son soutien à la transition écologique dans ces nouveaux CRST. Les maquettes financières des contrats traduisent cette volonté régionale en réservant au moins 40% des crédits sur la priorité 1 « *Pour accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique* ». À travers les mesures de cette priorité n°1, la Région finance les projets de protection de la biodiversité, d'économie d'énergie, de mobilités douces et de circuits courts alimentaires.
Il est proposé pour cette priorité une enveloppe de 5 455 100 € de subvention sur 3 ans.

La deuxième priorité de la politique contractuelle de la Région est celle de l'aménagement du territoire et du soutien aux services publics. Cette priorité n°2 « *Pour adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité* » regroupe les mesures de financement des projets de revitalisation des communes inscrites dans des programmes de revitalisation (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Bourg-Centre etc.) ou de renouvellement urbain, les équipements et services publics (équipements sportifs, culturels, de santé, touristiques ou les tiers lieux), les projets d'aménagement d'espaces publics, de logements sociaux, ou encore les actions liées au foncier (requalification de friches).
Il est proposé pour cette deuxième priorité une enveloppe de 1 919 900 € sur 3 ans.

Enfin, le programme « *A VOS ID* » dispose d'une enveloppe réservée dans le CRST dont le montant est fixé à 325 000 € sur 3 ans. Ce programme est destiné à financer des projets innovants et collaboratifs.

Afin de répondre à ces objectifs régionaux tout en assurant une juste répartition de l'enveloppe de 7,7M € de ce CRST 2025-2028, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a réalisé un recensement des projets auprès des 75 communes de la Région Centre-Val de Loire. Les projets répondant aux modalités du cadre d'intervention régional et s'inscrivant dans la temporalité du contrat (garantie de l'engagement du projet avant le terme du contrat) ont ainsi pu être proposés à la Région.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-165b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Il en résulte la maquette financière ci-dessous, (la version complète et détaillée est annexée au présent rapport informatif) présentant la répartition par axe thématique de l'enveloppe financière du CRST 2025-2028 :

Priorité 1 - Pour accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique	**5 455 100 €**
Axe 1 A : Stimuler les projets en faveur de la préservation et restauration de la biodiversité	977 000 €
Axe 1 B : déployer une mobilité durable	730 300 €
Axe 1 C : Soutenir les actions et les dynamiques collectivités visant la sobriété énergétique et la neutralité carbone	3 597 800 €
Axe 1 D : Développer les circuits alimentaires de proximité et des projets alimentaires de territoire	150 000,00 €
Axe 1 E : Soutenir l'économie circulaire et le réemploi	0 €
Priorité 2 - Pour adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité	**1 919 900 €**
Axe 2 A : Accompagner les programmes globaux de revitalisation et redynamisation	598 000 €
Axe 2 B : Déployer des services de proximité et des lieux de l'innovation sociale	50 000 €
Axe 2 C - Organiser un environnement favorable à l'accès aux soins	120 000 €
Axe 2 D - Développer les lieux et pratiques culturelles	100 000 €
Axe 2 E - Soutenir l'accès à la pratique sportive en privilégiant l'intervention sur la réhabilitation des équipements existants	155 700 €
Axe 2 F - Contribuer à une offre d'habitat social accessible et soutenir la rénovation urbaine	753 000 €
Axe 2 G - Encourager un développement urbain durable et vivable	133 000 €
Axe 2 H : Offrir un environnement favorable au déploiement et au maintien d'activités économiques	0 €
Axe 2 I : Renforcer l'offre touristique locale	0 €
Axe 2 J : Stimuler les projets en faveur de la sobriété foncière	10 200 €
TOTAL hors A VOS ID	**7 375 000 €**
A VOS ID	**325 000 €**
GRAND TOTAL	**7 700 000 €**

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été vigilante à garantir une juste répartition entre les projets proposés par les communes rurales, les centralités d'équilibre et les grands projets portés par les trois plus grosses collectivités que sont Dreux, Vernouillet et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ainsi que les bailleurs sociaux. Le maintien d'une cohérence avec le contrat précédent a également fait l'objet d'une attention particulière afin de garantir une stabilité dans le financement des projets des maitres d'ouvrage. Ainsi, les 28 projets portés par des communes rurales bénéficieront des subventions régionales à hauteur 1 229 300 €.

Les 33 projets structurants pourront quant à eux être accompagnés à hauteur de 4 272 800 € (dont 1M€ pour les bailleurs sociaux).

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2025-2028 dans sa version définitive sera proposé à l'approbation du conseil communautaire du 17 novembre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-165b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la maquette financière présentée au Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2025-2028.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 15 OCT. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 15 OCT. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Philippe POMMEREAU** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-165b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025